

MAIRIE  
DE  
**LIMPIVILLE**

LE MAIRE

**Arrêté n°29/2023**

Union Européenne  
République Française  
Région Normandie  
Département de Seine-Maritime

Communauté de communes du  
canton de Valmont

Commune de LIMPIVILLE  
Place du Marronnier  
76540 LIMPIVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**Arrêté de réglementation temporaire de circulation**

**15 août 2023**

Nous, Maire de la Commune de LIMPIVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par le Comité des Fêtes en vu d'organiser les festivités du mardi 15 août 2023,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique et de laisser libre accès aux services de secours,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le mardi 15 août 2023, de 22h00 à 0h00, la circulation de tout véhicule sera interdite :

- rue de l'Eglise (chemin de Fauville jusqu'à l'intersection de l'impasse de la Petite Ecole sauf pour les riverains habitants impasse de la Ruelle).

**Article 2 :**

Des barrières ou des véhicules matérialiseront cette interdiction au début et à la fin des zones interdites à la circulation.

**Article 3 :**

Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de VALMONT, Monsieur le Président du Comité des Fêtes seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera remise.

Fait à LIMPIVILLE, le 04 août 2023

LE MAIRE,

REGIS GOSSELIN



*[Handwritten signature]*